

RÉPARTITION DES SIÈGES PAR COLLÈGE ET PAR SECTEUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) :	Collège des professeurs et personnels assimilés (dit « collège A »)	Collège des autres enseignants et personnels assimilés (dit « collège B »)	Collège des personnels ingénieurs, administratif, techniques et des bibliothèques (BIATSS)	Collège des usagers (étudiants, bénéficiaires de la formation continue et auditeurs)	Personnalités extérieures
<i>Tous secteurs de formation</i>	7 sièges	7 sièges	4 sièges	6 sièges	8 sièges

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU) :	Collège A	Collège B	Collège des BIATSS	Collège des usagers	Personnalités extérieures
<i>Secteur 1 : Disciplines juridiques, économiques et de gestion</i>	2 sièges	2 sièges	4 sièges	6 sièges	4 sièges
<i>Secteur 2 : Lettres et sciences humaines et sociales</i>	2 sièges	2 sièges		5 sièges	
<i>Secteur 3 : Sciences et technologies</i>	2 sièges	2 sièges		3 sièges	
<i>Secteur 4 : Disciplines de santé</i>	2 sièges	2 sièges		2 sièges	

COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR) :	A	B	C	D	E	F	G	Personnalités extérieures
	Collège dit « des professeurs et personnels assimilés »	Collège dit « des personnels habilités à diriger des recherches et des docteurs d'Etat »	Collège dit « des personnels docteurs non habilités à diriger des recherches »	Collège dit « des autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés »	Collège dit « des ingénieurs et techniciens n'appartenant pas aux collèges précédents »	Collège dit « des autres personnels »	Collège des usagers inscrits en doctorat hors thèse d'exercice	
<i>Secteur 1 : Disciplines juridiques, économiques et de gestion</i>	2 sièges	1 siège	2 sièges	1 siège	3 sièges	1 siège	1 siège	4 sièges
<i>Secteur 2 : Lettres et sciences humaines et sociales</i>	3 sièges	1 siège	3 sièges				1 siège	
<i>Secteur 3 : Sciences et technologies</i>	4 sièges	1 siège	3 sièges				1 siège	
<i>Secteur 4 : Disciplines de santé</i>	5 sièges	1 siège	1 siège				1 siège	